

# **La documentation électronique à l'Université Lyon 3 : bilan et perspectives**

**Jacques Boutet  
Hélène Fortin  
Pierre Gandil  
Ottilia Henriët  
Amélia Laurenceau  
Olivier Poncin**

Sous la direction de Marie-France Peyrelong,  
Maître de conférence ENSSIB

# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>LETTRE DE MISSION</b> .....	<b>8</b>
<b>PARTIE 1 : DÉFINITION DE LA PRESTATION</b> .....	<b>10</b>
1. ÉTAT DES LIEUX : PREMIERS ÉLÉMENTS .....	10
1.1. <i>L'offre du SCD</i> .....	10
1.1.1 Une offre couvrant l'essentiel.....	10
1.1.2 Les bouleversements récents de l'offre éditoriale .....	12
1.2. <i>Le réseau informatique du SCD et la documentation électronique</i> .....	12
1.3. <i>Les Bibliothèques associées du SCD de Lyon 3</i> .....	14
1.3.1 État des lieux.....	14
1.3.2 Relations entre les bibliothèques associées et le SCD .....	16
2. PROPOSITION DE PRESTATION .....	18
2.1. <i>Objectifs</i> .....	18
2.2. <i>Démarches envisagées</i> .....	19
2.3. <i>Limites, contraintes, points à préciser</i> .....	22
2.4. <i>Mise en œuvre au 18 mars 2003</i> .....	23
2.4.1 Actions déjà menées .....	23
2.4.2 Actions en cours et à programmer .....	24
2.4.3 Planning prévisionnel .....	25
2.4.4 Budget prévisionnel au 26 mars 2003 .....	27
3. ACTEURS DU PROJET .....	29
4. COMITÉ DE PILOTAGE DU 27 MARS 2003 : RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS.....	30

<b>PARTIE 2 : PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS.....</b>	<b>32</b>
1. RÉSULTATS DES ENQUÊTES.....	32
1.1. <i>Analyse des statistiques de consultation de la documentation électronique.....</i>	32
1.1.1 Analyse de consultation des titres.....	33
1.1.2 Analyse de la consultation selon les sites.....	35
1.2. <i>Enquête .....</i>	36
1.2.1 Objectif.....	36
1.2.2 Diffusion (du 14 au 28 avril 2003).....	36
1.2.3 Résultats.....	37
1.2.3.1 Usages.....	37
1.2.3.2 Besoins.....	38
1.2.3.3 Éléments d’alerte.....	38
1.2.4 Limites.....	38
1.3. <i>Analyse des ressources électroniques .....</i>	39
1.4. <i>La documentation juridique électronique : retours d’expériences .....</i>	41
1.4.1 SCD de l’Université de Toulouse 1.....	41
1.4.2 Centre de documentation du Ministère de l’économie et des finances .....	42
2. SCÉNARIOS .....	44
2.1. <i>Scénario 1 : le choix de l’autonomie.....</i>	46
2.2. <i>Scénario 2 : le choix de l’honnête juriste.....</i>	47
2.3. <i>Scénario 3 : le choix des publics.....</i>	48
2.4. <i>Analyse multicritères : tableau récapitulatif.....</i>	50
3. COMITÉ DE PILOTAGE DU 22 MAI : RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS...	51

<b>PARTIE 3 : LE CHOIX DE L'HONNÊTE JURISTE .....</b>	<b>54</b>
1. LA COMMANDE DU COMITÉ DE PILOTAGE .....	56
2. AXES D'ÉVOLUTION DE L'OFFRE .....	57
3. LA LISTE DE L'HONNÊTE JURISTE.....	59
<b>RÉALISATION DU PROJET .....</b>	<b>63</b>
1. BILAN D'EXECUTION DU BUDGET AU 26/06/03.....	64
2. GESTION DU TEMPS .....	65
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>68</b>

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

# Remerciements

Nos remerciements vont d'abord à Valérie Reymond, responsable de la BRD et commanditaire de ce projet, qui nous a accueilli au cours de nos stages pour sa disponibilité et la confiance qu'elle nous a témoignée.

Nous tenons également à remercier chaleureusement Jean Bernon, directeur du SCD et toute son équipe, à commencer par le personnel de la BRD pour le temps qu'ils nous a consacré (et les bureaux généreusement prêtés). Le personnel de la Manufacture nous a aussi été précieux pour la réalisation de ce projet, notamment l'équipe des NTI. Le personnel de l'université et de la faculté, ainsi que celui du SCD se sont montrés d'une aide efficace pour la diffusion du questionnaire.

Enfin nous remercions notre tutrice, Marie-France Peyrelong, pour son suivi, son soutien, et ses conseils avisés.

# Introduction

La documentation électronique juridique offre depuis quelques temps de nouveaux horizons pour les bibliothèques. Elle est en effet constituée pour une bonne partie de textes officiels : jurisprudence et législation. Or les réflexions récentes ont insisté sur l'importance de diffuser gratuitement cette information, ce que permet Internet. C'est ainsi qu'en France, depuis octobre 2002, l'essentiel des textes officiels est accessible sur le site Légifrance.

Ces changements conduisent les bibliothèques juridiques à repenser leur offre de ressources électroniques. Le SCD de Lyon 3 a alors décidé de proposer à un groupe d'élèves conservateurs de l'ENSSIB de réfléchir à cette réorganisation. La réflexion devait s'appuyer sur une enquête auprès des diverses catégories d'utilisateurs, étudiants, chercheurs, centres de recherche. L'étude du contexte et l'enquête auprès des centres de recherche sont développées dans la *Définition de la prestation* (1<sup>e</sup> partie).

Une telle commande incitait à ne pas se contenter d'apporter une aide ponctuelle au SCD dans sa mission de veille documentaire. Les enquêtes menées, l'étude des ressources disponibles et la comparaison avec d'autres bibliothèques nous ont permis de proposer au SCD un choix stratégique, définissant une orientation à long terme de la politique documentaire pour les ressources électroniques juridiques. Ces éléments constituent le corps des *Propositions de scénarios* (2<sup>e</sup> partie).

Le groupe a donc proposé au deuxième comité de pilotage trois scénarios : dans le scénario du "choix de l'autonomie", le SCD, réduit à ses seules forces, proposerait les ressources électroniques de base. Dans le scénario du "choix des publics", le SCD retiendrait pour seul critère de sélection des ressources les usages et les demandes des lecteurs et des centres de recherches, appelés à participer au financement. Dans le scénario du "choix de l'honnête juriste", le SCD proposerait

les ressources électroniques de référence, exploitables au mieux dans l'ensemble de l'Université.

Ce dernier scénario a été validé par le comité de pilotage. Il a l'ambition de permettre au SCD de tenir son rôle de pôle de droit sur l'agglomération lyonnaise, conformément à la carte documentaire. De même, la place du SCD dans l'université est valorisée par le choix de ressources en ligne accessibles par adresse IP, permettant l'impression et la sauvegarde dans les centres de recherche, ce que ne permettait pas le réseau de cédéroms. Mais le scénario a l'inconvénient de nécessiter un important financement complémentaire. Les commanditaires espèrent l'obtenir du conseil de la faculté de droit.

Le travail du groupe consistait alors, d'une part à proposer un ensemble de ressources conformes aux critères retenus, d'autre part à préparer la négociation devant ce conseil. C'est ainsi que le groupe a fourni dans le document intitulé *Le choix de l'honnête juriste* (3<sup>e</sup> partie), une liste de titres, ainsi que des fiches décrivant toutes les ressources adaptées au scénario retenu et les titres auxquels le SCD se désabonnera. Ces fiches devaient fournir au SCD, outre les instruments permettant de faire un choix de ressources différent de celui du groupe, les arguments pour les débats du conseil de la faculté de droit. Il a par ailleurs été décidé lors du troisième comité de pilotage que ces fiches seraient diffusées de manière à susciter une dynamique autour des ressources électroniques en prévision du conseil.

# Lettre de mission

SCD de l'Université Lyon3. Bibliothèque de recherche en droit.

## Projet

L'offre de documentation juridique électronique à l'Université : bilan et développement.

## Origine du projet

L'offre de documentation juridique sous forme électronique est en plein développement. La récente décision de l'État de donner accès à un certain nombre de sources du droit via le serveur Légifrance a modifié l'offre des éditeurs privés. Les grands éditeurs juridiques ont modifié et élargi leur offre. Dans ce contexte, les choix antérieurs des universités doivent être revus à l'aune de la nouvelle offre : gratuite et payante, et un bilan s'avère nécessaire.

## Objectif

Faire un bilan de l'offre de documentation juridique électronique au sein de l'université du point de vue des ressources accessibles et de leur coût global. Ce bilan concerne les 2 bibliothèques universitaires : Manufacture des Tabacs (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles), la Bibliothèque de recherche en droit, ainsi que la bibliothèque de l'antenne universitaire de Bourg en Bresse, les composantes (la Faculté de Droit de Lyon3 a lancé une faculté de droit virtuelle qui donne accès à certaines ressources) et les Centres de recherche. Faire une enquête sur les besoins des chercheurs. Dégager des propositions au regard de l'offre des éditeurs.

## Modalités

Le planning sera celui prévu par l'ENSSIB.

Les personnes-ressources à la bibliothèque sur ce domaine sont :

Vélerie Reymond, conservateur chargée de la Bibliothèque de recherche de droit  
Anne Flahaut-Steiner, conservateur chargée de la documentation électronique

A Lyon, le 07/01/03

Signature du commanditaire

Jean Bernon, directeur du SCD

# Partie 1 : définition de la prestation

## 1. État des lieux : premiers éléments

### Introduction

Une première démarche a consisté à évaluer, de manière globale, l'offre documentaire en droit à l'Université Lyon 3. Dans un premier temps, trois grands axes ont été retenus : l'offre de documentation électronique du SCD, le réseau informatique et enfin, le réseau des bibliothèques associées et des centres de recherche en droit.

#### 1.1. L'offre du SCD

##### 1.1.1 Une offre couvrant l'essentiel

L'offre documentaire électronique en droit à l'université Lyon 3 est constituée principalement par l'abonnement à des cédéroms et à quelques bases en ligne (20 titres), en texte intégral pour la législation et la réglementation française et européenne, pour la jurisprudence française et européenne également, et par des répertoires de droit français et quelques grandes revues juridiques françaises. Les bases de données de doctrine présentent les références des articles signalés. Concernant le droit français et européen, cet ensemble est quasi exhaustif.

#### Bases de données bibliographiques

- Administratif (droit public)
- Doctrinal (droit privé)

- EU Infobase (droit communautaire public et privé ?)
- Index to foreign legal periodicals (droit comparé, sauf droits anglais et américains)

#### Droit communautaire (législation, réglementation et jurisprudence) et international

- Euroloi (législation, jurisprudence)
- Transposial (législation, réglementation)
- Thucydide (références de textes et de jurisprudences en droit international, traités....)
- UNBIS Onwards et archive (ONU)

#### Jurisprudence

- Juridique cassation
- Juridique concurrence
- Juridique Conseil d'Etat
- Juridique fiscal

#### Législation / réglementation

- Juridique lois et règlements
- Juridique conventions collectives
- Juridique fiscal

#### Répertoires

- Juridique droit des affaires (3 répertoires Lamy)
- Jurisclasseur
- Lamyline

#### Périodiques en texte intégral

- Petites affiches
- Recueil Dalloz
- Sécurité intérieure

### 1.1.2 Les bouleversements récents de l'offre éditoriale

Le paysage de l'offre éditoriale vient d'être bouleversé depuis janvier 2003 avec la montée en charge du site officiel Légifrance ([www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)), proposant jurisprudence, textes législatifs et réglementaires en texte intégral en accès gratuit sur l'Internet. Globalement, il semble que la nouvelle offre Légifrance vienne directement concurrencer certaines ressources jusqu'à présent payantes, comme, par exemple, les Jurisques cassation, Conseil d'Etat, lois et règlements édités par Lamy. Mais des produits comme Transposial et Euroloi (droit communautaire) sont également concurrencés par l'offre gratuite et officielle des communautés européennes.

Si les contenus se valent réellement (une analyse plus fine reste à mener), ce qui va désormais faire la grande différence par rapport à l'offre gratuite sera la capacité des éditeurs à faire preuve d'ingéniosité dans :

- l'intégration des produits (liens dans les visas, services d'alerte et de veille, news...)
- les critères d'interrogation et l'ergonomie des accès (intuitivité des critères de recherche, confort des écrans, visibilité des liens...).
- accessibilité (temps d'accès)

Beaucoup d'éditeurs commerciaux ont revu très récemment leur offre en fonction de la nouvelle donne apportée par la montée en charge du site Légifrance.

## 1.2. Le réseau informatique du SCD et la documentation électronique

Depuis 1996, le SCD fonctionne avec SIBER3 (système d'information des bibliothèques d'étude et de recherche de Lyon 3). Ce système est géré par le service NTI sous la responsabilité d'Anne Flahaut-Steiner (conservateur) et Jean-Loup Bruschet (ingénieur). SIBER3 donne accès au catalogue, au réseau de cédéroms, aux signets Internet, aux périodiques électroniques et aux bases de

données en ligne. Le SCD dispose actuellement d'un parc informatique comprenant 9 serveurs et 150 PC.

En outre, depuis 1999, un serveur d'application a été installé (l'intranet documentaire) donnant accès aux mêmes ressources depuis certains postes autorisés. Au total, il existe 36 postes SIBER et 80 postes avec l'intranet, dont 8 dans les bibliothèques associées de droit (ces postes appartiennent aux centres de recherche).

L'intérêt technique de cette installation est double : l'intranet ne nécessite pas un poste dédié, contrairement à SIBER, et la maintenance informatique est moindre, notamment en ce qui concerne le réseau de cédéroms. Néanmoins, l'intranet pose un problème d'impression : les postes clients du serveur d'application qui ne sont pas situés dans le même VLAN que le serveur du SCD ne peuvent ni imprimer, ni télécharger sur disquette. Ceci constitue une limite structurelle importante du réseau, lequel ne dépend pas du SCD mais de l'université elle-même.

Le problème est le même pour les bases de données en ligne, sauf pour celles accessibles via Internet qui autorisent l'identification des abonnés au moyen de l'adresse IP. Considérant qu'il est difficile de demander une participation financière aux bibliothèques associées sans qu'elles aient la possibilité d'imprimer un produit qu'elles paient, les collections électroniques du SCD sont amenées à se développer vers les supports en ligne plutôt que sur cédérom.

L'installation de l'accès à l'intranet documentaire se fait sur simple demande du centre de recherche, à condition que le poste client soit public. Cette restriction est déjà en partie battue en brèche, et on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux la lever entièrement. Le fait, pour les chercheurs, de disposer d'un accès aux ressources électroniques depuis leur propre bureau constituerait un argument supplémentaire au cours des négociations financières ; et ce d'autant plus que les tarifications se font de moins en moins au nombre de postes susceptibles de consulter et de plus en plus au nombre d'accès simultanés.

### **1.3. Les Bibliothèques associées du SCD de Lyon 3**

#### 1.3.1 État des lieux

Le campus de Lyon 3 compte 15 bibliothèques associées en droit, dont 5 rétroconverties. À l'exception de la bibliothèque du CEUBA (Centre d'études universitaires de Bourg et de l'Ain) située à Bourg-en-Bresse, elles sont réparties sur le campus des quais, quai Claude Bernard ou rue Chevreul. Les développements qui suivent ne concernent pas le CEUBA puisque la coopération entre le SCD et cette unité est très forte et la participation au financement de la documentation électronique est déjà effective.

Les bibliothèques associées dépendent directement des centres de recherches qui les financent. Ceux-ci reçoivent des crédits fléchés dans le contrat quadriennal et des subventions de la faculté de droit. Ils ont aussi des ressources extérieures à l'université, subventions pour les formations qu'ils assurent, taxe d'apprentissage (pour l'Institut de droit des assurances par exemple).

La rétroconversion n'étant pas achevée, on ne peut donner que des estimations de leurs collections. Le nombre de monographies serait compris dans une fourchette allant de 25 000 à 45 000 (à titre indicatif la BRD en compte environ 20 000), chiffre auquel s'ajoutent les périodiques (non estimé). D'autre part, l'Institut de droit comparé vient de procéder à l'acquisition de Lexis/Nexis, et le Centre de recherche en droit des affaires, du fait de sa participation à l'alimentation de la base de données, dispose d'un accès gratuit, mais exclusif à Jurisdata.

Le fonctionnement de ces unités documentaires est extrêmement variable. Certaines bibliothèques associées sont largement ouvertes (sept heures par jour et cinq jours sur sept) et accueillent tous les publics sans restriction de niveau d'étude ou de discipline, voire des personnes extérieures à l'université. D'autres vivent dans la confidentialité la plus totale et s'apparentent à une bibliothèque privée à

l'usage d'une poignée de chercheurs. Elles reçoivent néanmoins en général les étudiants de troisième cycle attachés à leur centre de recherche.

Le personnel est également divers : on y trouve surtout des moniteurs étudiants, parfois un ingénieur d'étude ou une secrétaire de l'administration.

En général, pour les bibliothèques rétroconverties, c'est ce personnel qui assure l'exemplarisation dans le Sudoc, le SCD assurant l'essentiel du catalogage.

Quelques services sont proposés : photocopies ou impressions. L'Institut de droit de l'environnement dispose d'un poste SIBER3, il existe 8 postes avec accès à l'intranet documentaire, et 2 postes sont en cours d'installation à l'IAL.

Les acquisitions se font sous la responsabilité du directeur du centre de recherche, parfois sur proposition du personnel ou des autres enseignants chercheurs. Aucune politique documentaire n'est clairement affichée, ni aucune concertation avec le SCD ou les autres bibliothèques associées.

Au cours de notre semaine de stage, nous avons rencontré le personnel de 6 bibliothèques associées de droit (l'Institut de droit comparé (IDC), la bibliothèque commune à l'Institut d'études administratives (IEA), au Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et défense (CLESID) et au Centre d'études et de recherches financières et fiscales (CERFF), le Centre de recherche en droit des affaires (CRDA), l'Institut de droit de l'environnement (IDE), le Centre d'études européennes (CEE), l'Institut de droit de l'immobilier et d'administration de biens (IDIAB) et l'Institut de droit des assurances (IAL)). Nous n'avons pas rencontré les directeurs des centres de recherche concernés, qui sont seuls juges de l'utilisation de leurs crédits, mais il est apparu que les bibliothèques associées ne sont pas *a priori* hostiles à une participation financière aux ressources électroniques. D'autre part, elles n'envisagent presque jamais de procéder à des désabonnements papier en cas de redondance avec un document électronique pour au moins deux raisons : un attachement au confort des supports traditionnels et, même en sachant que la BRD conserverait un exemplaire papier, le désir des chercheurs de disposer du maximum d'instruments de travail à portée de main, à proximité de leurs bureaux. Enfin, dans ces bibliothèques associées, il y a rarement une vision globale de la documentation électronique disponible via le SCD. D'autre part, les besoins en la

matière paraissent un peu flous. Nous n'avons pas eu l'impression qu'une réflexion était en cours à ce propos, et les deux centres qui ont procédé à des acquisitions sur support électronique n'ont pas pris cette décision de manière concertée.

D'autre part, un projet d'agrandissement des locaux de la BRD est en cours. Il pourrait avoir des conséquences très importantes pour les relations entre le SCD et les bibliothèques associées et pour une éventuelle rationalisation de la politique documentaire. Il est prévu que les locaux de la BRD doublent leur superficie (de 750 à 1 500 mètres carrés) et certaines bibliothèques associées devraient investir ce nouvel espace. Les travaux sont censés débiter en 2003. Néanmoins les bibliothèques associées concernées ne sont pas encore identifiées, et la question de savoir si les centres de recherches déménageront aussi reste en suspens. Les concertations menées jusqu'à présent prévoient que les collections des bibliothèques associées seront physiquement séparées de celles de la BRD.

### 1.3.2 Relations entre les bibliothèques associées et le SCD

Le SCD affiche une politique de concertation et de coordination vis-à-vis des bibliothèques associées. Cette politique est inscrite dans le contrat quadriennal ; dans le domaine du droit, la mise en œuvre de cette politique incombe tout particulièrement à la BRD qui a « une mission très forte de synchronisation des bibliothèques de recherche »<sup>1</sup>. À cette fin, Christiane Gallix (de la BLL) est responsable de la coordination avec les bibliothèques associées, et deux enseignants chercheurs remplissent le rôle de « correspondant-bibliothèque » (William Dross et Michael Karpenschiff).

Pour le moment cette coordination s'est principalement développée dans la recherche d'une cohérence documentaire à travers la rétroconversion des bibliothèques associées. Celle-ci a débuté en 1995 et la division de la recherche de l'université a subventionné un demi-poste à cet effet. Le projet de déménagement

---

<sup>1</sup> *Contrat quadriennal 2003-2006* p. 9

explique que tous les efforts se sont portés récemment sur les bibliothèques associées de droit : les 3 rétroconversions en cours, financées grâce à une aide régionale, concernent l'IDIAB, le CEE et l'IAL.

Le déménagement envisagé de certaines bibliothèques associées pourrait être un facteur propice à une rationalisation de la politique documentaire. Mais il peut également être source de tensions avec le SCD. En effet, les relations entre ces différentes entités ont parfois été houleuses. Il y a quelques années, le SCD a imposé aux bibliothèques associées de passer par un service central pour leurs acquisitions. Ce choix a été très mal vécu et a conduit à un gel des relations et à l'arrêt de toute rétroconversion. Le SCD est revenu sur ce choix et les relations ont connu une nette amélioration. Toutefois, le projet de déménagement a donné lieu l'année dernière à une mini-crise. Ce projet reste encore flou mais est attendu avec inquiétude de la part de certains directeurs de centres de recherche.

Il est là encore difficile de dresser un panorama global des relations actuelles, qui peuvent être excellentes (avec le CEUBA), très bonnes (IDC par exemple) ou quasi-inexistantes.

Le développement des collections électroniques est un élément fort de cette politique de coordination parce qu'il concerne surtout un public de niveau recherche et qu'il est d'un coût particulièrement élevé.

## **2. Proposition de prestation**

### **2.1. Objectifs**

L'analyse de l'existant nous a conduit à définir le livrable de la façon suivante : nous devons proposer

- Un ensemble de documentation juridique électronique intellectuellement cohérent et adapté à Lyon 3
- Des solutions techniques permettant d'offrir aux usagers des bibliothèques universitaires, du CEUBA et des bibliothèques associées des services satisfaisants
- Des solutions de financement basées sur la participation éventuelle d'autres acteurs que le SCD (centres de recherche, faculté, université) ou sur un meilleur partage des ressources entre le SCD et les bibliothèques associées

Tels sont les critères que devront intégrer les scénarios que nous proposerons. Ils s'appuieront sur des investigations entamées lors du premier stage-projet et à poursuivre jusqu'au deuxième comité de pilotage.

## 2.2. Démarches envisagées

- Saisir les besoins et attentes des usagers en matière de documentation électronique juridique
- Connaître l'offre en la matière, tant gratuite que payante
- Avoir une approche des aspects techniques du réseau permettant de formuler l'offre de service interne au SCD
- Repérer les modes de financement externes au SCD envisageables

## Modalités

### Etat de la question :

- Enquête auprès d'organismes importants utilisant la documentation juridique électronique, par entretien. L'interrogation portera sur
  - o la documentation proposée
  - o le mode de financement
  - o la manière dont il a été mis en place
- Dépouillement de la bibliographie

### Usagers :

- Enquête auprès des centres de recherche, par entretien : l'enjeu est d'évaluer :
  - o leurs usages (quelles ressources électroniques, pour qui, quelles formations ?)
  - o leurs besoins (bases de données et périodiques électroniques ; services)
  - o leurs moyens financiers

- o la possibilité de les faire contribuer (moyennant quels services ? Un dédoublement des collections de périodiques papier permettant de dégager des fonds est-il envisageable ?)
- Enquête auprès des chercheurs, par questionnaire :
  - o utilisation actuelle des ressources électroniques
  - o dispositions à les utiliser
  - o besoins en ressources électroniques
- Analyse des statistiques de consultation des ressources électroniques (années 2001-2002) : les statistiques permettent de connaître l'utilisation de chaque CD-Rom par poste. Il est ainsi possible d'évaluer le coût à la consultation et au temps de consultation de chaque CD-Rom et de repérer les différences d'utilisation entre les postes de la Manufacture et ceux de la BRD. En revanche, les services informatiques du SCD ne peuvent fournir de statistiques pertinentes sur l'utilisation des bases de données en ligne.

#### Offre juridique :

- Panorama de l'offre juridique : l'étude portera sur les ressources gratuites et payantes. Elle portera sur trois critères :
  - o fonds documentaire (richesse, domaines couverts, actualité, couverture chronologique)
  - o services (diversité et pertinence des modes d'interrogation, possibilités d'archivage, mot de passe ou adresse IP)
  - o prix (en prenant en compte la diversité des formules selon ce que l'exploitation des statistiques nous aura appris).

Aspects techniques :

- Collaboration avec les personnes chargées des aspects techniques de l'informatique dans le SCD, voire dans l'université

Financement :

- Aspects financiers de l'enquête auprès des centres de recherche
- Entretien avec le doyen de la faculté de droit, voire avec les instances plus élevées de l'Université

### **2.3. Limites, contraintes, points à préciser**

#### **Limites de la prestation**

- La valorisation des ressources électroniques auprès des usagers (communication, formation)
- La négociation avec les centres de recherche ou avec l'université (dans les conseils) pour un financement partagé

#### **Contraintes**

- Adopter des solutions techniques compatibles avec la structuration du réseau de l'université
- Le projet doit être réalisé à moyens constants pour le budget d'acquisitions en droit du SCD (environ 160 000 euros par an, dont 20 000 pour la documentation électronique, 80 000 pour les monographies et 60 000 pour les périodiques ; en 2003 le budget a été abondé de 13 000 euros pour un abonnement à l'essai au Jurisclasseur)
- Les analyses doivent prendre en compte le réaménagement futur du site des quais (éventualité d'un regroupement de la documentation juridique)
- L'hétérogénéité des bibliothèques associées dont il faudra tenir compte dans les propositions de financement

#### **Points à préciser**

Le projet peut-il s'appuyer sur d'autres lignes budgétaires que celles des acquisitions de la BRD ?

Le projet doit-il envisager les questions d'extension du réseau ?

## **2.4. Mise en œuvre au 18 mars 2003**

### 2.4.1 Actions déjà menées

- démonstrations :
  - o Lexbase ( 20-02-03),
  - o Juripro (06-03-03 ; une autre session est prévue le 2 avril)
  
- visites, contacts (pour connaître l'existant) :
  - o présentation générale de la BRD (Valérie Reymond : 23-01-03),
  - o rencontre avec V. Reymond, J. Bernon, C. Gallix (17-02-03) :  
²redéfinition du sujet, exposé du contexte (Manufacture, BRD, les bibliothèques associées, etc.)
  - o rencontre avec Anne Flahaut-Steiner et J.-L. Bruschet (18-02-03) +  
remise de statistiques et divers documents (plan quadriennal, etc.) : approche technique
  - o rencontre avec Mr Dross (20-02-03) : son rôle de « lien » entre  
bibliothèque et enseignants
  - o visites des bibliothèques associées de Lyon 3 (semaine du 17-02-03) : CEE, IEA-CERFF-CLESID, CRDA (DEA-DA), IDC, IDIAB, IDE, IAL
  - o entretiens à Toulouse : SCD1 ( Otilia : février 03)
  - o visite du centre de documentation de Bercy : Hélène et Jacques (14-03-03)
  - o visite de l'ADDDUL (Association des doctorants en droit de l'Université de Lyon 3)

- enquêtes :
  - o visites aux bibliothèques associées pour cerner leurs usages et leurs attentes éventuelles
- formation aux ressources électroniques :
  - o les ressources électroniques disponibles à l'université Lyon 3 : 19-02-03 (par un moniteur étudiant chargé de la formation des usagers)

#### 2.4.2 Actions en cours et à programmer

- questionnaire :
  - o enquête auprès des chercheurs en droit afin de connaître leurs usages et leurs besoins
- visites, contacts :
  - o entretien avec Mr Bergheaud
  - o entretien avec Mr Luc Saïdj (Doyen de la faculté)
  - o visite de la Bibliothèque de Cujas
- examen de l'offre éditoriale
- prolonger l'analyse des statistiques

## 2.4.3 Planning prévisionnel

Liste des tâches	Février				Mars				Avril					Mai				Juin			
	Semaines				Semaines				Semaines					Semaines				Semaines			
	6	7	8	9	10	11	12	CP	14	15	16	17	18	19	20	CP	22	23	24	CP	26
Précision des objectifs	■	■	■	■	■	■	■	■			■	■									
<b>Analyse des ressources électroniques</b>																					
Formation sur cédéroms			■	■							■	■									
Présentation Lexbase			■	■							■	■									
Présentation Juripro			■	■	■				■		■	■									
Offres des éditeurs			■	■							■	■									
Dépouillement des statistiques			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■									
<b>Contacts internes SCD</b>																					
Le directeur du SCD			■	■							■	■									
Responsable "droit" de Manufacture			■	■							■	■									
Responsable d'acquisition des documents électroniques			■	■							■	■									
Responsables de NTI			■	■							■	■									
Correspondant des bibliothèques associées			■	■							■	■									
<b>Contacts avec Faculté et Université</b>																					
Association des doctorants			■	■							■	■									
Correspondant enseignant "droit privé"			■	■							■	■									
Correspondant enseignant "droit public"			■	■						■	■	■									
Entretiens avec les Bibliothèques associées			■	■						■	■	■									
Doyen de la Faculté de droit			■	■						■	■	■									
Responsable de Campus virtuel			■	■					■		■	■									
Usagers			■	■							■	■									

<i>Liste des tâches</i>	<i>Février</i>				<i>Mars</i>				<i>Avril</i>					<i>Mai</i>				<i>Juin</i>			
	<i>Semaines</i>				<i>Semaines</i>				<i>Semaines</i>					<i>Semaines</i>				<i>Semaines</i>			
	6	7	8	9	10	11	12	CP	14	15	16	17	18	19	20	CP	22	23	24	CP	26
<b>Contactes externes</b>																					
Ministère des finances			▨	▨		▨					▨	▨									
Cujas			▨	▨							▨	▨									
SCD Toulouse 1			▨	▨	▨						▨	▨									
<b>Enquête</b>																					
Préparation du questionnaire			▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨									
Diffusion des questionnaires			▨	▨						▨	▨	▨									
Exploitation des questionnaires			▨	▨							▨	▨	▨	▨	▨						
<b>Scénarios</b>																					
Elaboration des scénarios			▨	▨							▨	▨	▨	▨	▨						
Choix du scénario			▨	▨							▨	▨			▨						
Finalisation du scénario adopté			▨	▨							▨	▨				▨	▨	▨	▨	▨	▨
Validation			▨	▨							▨	▨									▨

Légende :



Stages projet



Périodes de congés

## 2.4.4 Budget prévisionnel au 26 mars 2003

## Coût en euros TTC

---

**Masse salariale (charges salariales et patronales comprises)**


---

Stage 1 du 17/02/03 au 21/02/03	2421,25	(1)
Stage 2 du 14/04/03 au 18/04/03	2421,25	
½ journée par semaine sur 22 semaines de projet	6087,71	(2)
	<b>10930,21</b>	

---

Stage 1 du 17/02/03 au 21/02/03	84,00	(3)
Stage 2 du 14/04/03 au 18/04/03	84,00	
3 comités de pilotage	25,20	
Frais de déplacement Mme G. Saveret (CP 1)	18,20	(4)
Déplacement à CUJAS *	Indéterminé (au 26/03/03)	
	<b>193,00</b>	

---

Téléphone	9,14	(5)
Internet	316,8	(6)
	<b>325,9</b>	

---

Photocopies	20,00	
Impressions	20,00	
	<b>40,00</b>	

---

Fournitures de bureau	Indéterminé (au 26/03/03)	
Frais de recherche documentaire : PEB *	6,00	
	<b>6,00</b>	

---

**TOTAL GENERAL** **11513,3**

\* Les frais de déplacement et le coût du PEB sont à la charge du SCD. Certains appels téléphoniques, certaines connexions à Internet et certaines photocopies et impressions sont réalisés au SCD.

- (1) Les salaires sont calculés sur la base de l'indice majoré 369 pour un temps de travail fixé à 35 heures
- (2) On considère une demi-journée de 4 heures
- (3) Les frais de transport sont calculés sur la base des tarifs TCL au ticket soit 1,40 euros
- (4) Cette estimation est basée sur le tarif SNCF en vigueur au 01/01/03
- (5) Ce coût est calculé sur la base du forfait France Télécom journée pour une durée estimée à 100 minutes
- (6) Ce coût est calculé à partir du tarif France Télécom à la minute soit 0,02 euros

### **3. Acteurs du projet**

- Commanditaire : Valérie Reymond, responsable de la BRD
- Tutelle : Jean Bernon, directeur du SCD de Lyon 3
- Comité de pilotage : Jean Bernon ; Christelle Autin-Gaillard, responsable des acquisitions en droit à la BRD ; Sandrine Albert, responsable des acquisitions en droit à la Manufacture ; Christiane Gallix, coordinatrice des bibliothèques associées ; Anne Flahaut-Steiner, responsable des NTI ; Valérie Reymond, responsable de la BRD ; Germaine Saveret, responsable du CEUBA ; Jean-Loup Bruschet, service des NTI ; William Dross, correspondant de la faculté de droit auprès du SCD
- Équipe projet : Jacques Boutet, Hélène Fortin, Pierre Gandil, Ottilia Henriet, Amélia Laurenceau, Olivier Poncin
- Consultante : Marie-France Peyrelong.

#### **4. Comité de pilotage du 27 mars 2003 : relevé des débats et des décisions**

**Présents :**

**Comité de pilotage :**

Jean Bernon (Directeur du SCD de l'université Lyon 3), Sandrine Albert (Responsable des acquisitions sur le site de la manufacture ), Anne Flahaut-Steiner (Responsables des NTI), Valérie Reymond (Responsable de la BRD), Germaine Saveret (Responsable du CEUBA) et Jean-Loup Bruschet (Ingénieur du service des NTI)

**Equipe Projet :** Jacques Boutet, Hélène Fortin et Olivier Poncin

**Consultante :** Marie-France Peyrelong.

La réunion du comité de pilotage n° 1 avait pour ambition préciser la définition de la prestation qui avait été faite dans la lettre de mission.

Le comité a débuté par l'intervention **d'Hélène Fortin** puis celle de **Jacques Boutet**, qui ont exposé brièvement les résultats de l'état des lieux de la documentation électronique juridique au SCD de l'Université Lyon 3.

Suite à cet exposé, **M. Bruschet** nous a indiqué que les statistiques de consultation relatives aux sites juridiques en ligne étaient erronées; seuls les chiffres relatifs aux CD-ROM sont réellement exploitables.

**Mme Saveret**, nous a fait remarquer que nous partions du principe que la documentation électronique s'adressait uniquement aux chercheurs et aux étudiants chercheurs ; or, selon elle, les étudiants de premier et second cycle sont eux aussi intéressés par la documentation juridique.

Cette remarque nous a permis de recentrer le projet en confirmant le rôle central des chercheurs et étudiants-chercheurs dans notre travail.

Cette remarque pose néanmoins le problème de l'éventuelle formation des utilisateurs ainsi que la nécessité d'une bonne communication entre les différentes composantes du SCD.

**Jean Bernon** nous a confirmé que le budget acquisition en documentation électronique ne subirait pas d'augmentation.

Il a souligné qu'il y avait un budget pour la formation mais que celle-ci incombait souvent aux personnels du SCD lorsqu'ils en ont la possibilité.

Enfin, avant de quitter la réunion, **Jean Bernon** nous a accordé un crédit pour aller visiter la bibliothèque CUJAS à Paris ainsi que pour le remboursement du PEB demandé par **Jacques Boutet**.

Par ailleurs nous avons soulevé la difficulté de rencontrer les responsables des centres de recherche ; sur ce point, **Mme Saveret** nous a suggéré de rencontrer **Mme Allibert**, enseignante en droit international qui est, semble t-il, sensible au développement de ce type de support.

Le prochain comité de pilotage est prévu le 22 mai 2003.

Il portera sur le choix définitif d'un scénario parmi ceux exposés par le groupe projet.

La signature du présent document entre le commanditaire et le groupe projet vaut validation de la première phase du projet sanctionnée par le comité de pilotage du 27 mars 2003.

**[approuvé et signé par les deux parties à l'issue du premier comité de pilotage.]**

# Partie 2 : propositions de scénarios

## 1. Résultats des enquêtes

Avant de présenter les propositions de scénarios de développement de la documentation électronique juridique, nous présentons les principaux éléments des enquêtes que nous avons effectuées. Des données détaillées figurent en annexe de ce document.

### 1.1. Analyse des statistiques de consultation de la documentation électronique<sup>2</sup>

Cette analyse porte sur les statistiques de consultation des cédéroms juridiques pour l'année 2002. Nous ne disposons d'aucun chiffre sur la consultation des ressources accessibles en ligne.

L'analyse comporte 3 axes principaux :

- Analyse de consultation des titres
- Analyse de la consultation selon les sites : BRD, Manufacture (Manu), section droit de la Manufacture (Manudroit) bibliothèques associées des centres de recherche (bibliothèques associées) et Centre universitaire de Bourg en Bresse (CEUBA).
- Analyse des coûts de chaque titre

---

<sup>2</sup> Voir les graphiques figurant dans l'annexe « Statistiques ».

## 1.1.1 Analyse de consultation des titres

Titres	Durée totale des appels (en minutes)	Nbre d'appels	Durée moy/appel
Rec Dalloz	32160	3590	9,0
Juridique Cassation	23640	4255	5,6
Juridique CE	21540	2942	7,3
Petites affiches	17400	2836	6,1
Administratif	17100	1696	10,1
Doctrinal	7560	744	10,2
Juridique Loi et Regl	7080	1488	4,8
Juridique dt des affaires	3420	773	4,4
Juridique fiscal	2160	353	6,1
Euroloi	2100	587	3,6
EU infobase	1620	517	3,1
Index to foreign legal periodicals	1560	194	8,0
Juridique Conv collect	900	180	5,0
2 siècles d'hist justice	740	134	5,5
Juridique Concurrence	720	292	2,5

Ce tableau montre notamment le succès des *Juridiques* (sauf les *Juridiques Conventions Collectives* et *Concurrence*). Il est vrai que les chiffres concernent surtout la période précédant le développement de *Légifrance*.

Les variations importantes du temps moyen de consultation sont justifiées pour certains titres. Ainsi la durée moyenne de consultation du *Juridisque Cassation* est seulement de 5 minutes contre 9 minutes pour le *Recueil Dalloz*. La consultation du *Juridisque Cassation* est en effet ponctuelle alors que le *Recueil Dalloz*, qui regroupe essentiellement de la doctrine, demande un temps de consultation plus long.

En revanche, pour des ressources complexes comme *Euroloi*, *EU infobase* et le *Juridisque Concurrence*, le faible temps moyen de consultation révèle une mauvaise utilisation ne laissant que deux options : améliorer la formation ou supprimer ces ressources.

Une analyse thématique révèle que la jurisprudence et la doctrine sont plébiscitées par les usagers. Les périodiques en texte intégral comme le *Recueil Dalloz* ou *Les Petites Affiches* sont également en bonne position.

Corrélé avec le prix des abonnements, on constate un écart de coût horaire de 1 à 45 entre la ressource la plus chère (*l'Index to foreign legal periodicals*, 97,04 euros l'heure) et la ressource la moins chère (le *Recueil Dalloz*, 2,15 euros l'heure).

Cette forte différence peut être un argument pour supprimer certaines ressources peu utilisées et relativement onéreuses. Toutefois, le service public impose de conserver des ressources chères malgré leur faible consommation. Ceci peut se justifier par leur spécialisation (ex : *l'Index to foreign legal periodicals*).

### 1.1.2 Analyse de la consultation selon les sites

La BRD est le lieu privilégié par les usagers pour la consultation électronique, suivi de la section droit, des autres sections de la Manufacture, du CEUBA et enfin des bibliothèques associées qui ont une consultation souvent limitée.

Ce poids de la BRD est dû à sa spécialisation dans la recherche, mais résulte aussi sans doute de la faiblesse du nombre des postes informatiques à la Manufacture et dans les bibliothèques associées.

Nous avons exploité ces statistiques en essayant de distinguer entre la consultation à fins de recherche et celle à fins d'apprentissage en mettant en évidence 2 critères : « recherche » (consultations à la BRD et dans les bibliothèques associées) et « 1<sup>er</sup> cycle » (consultations à la Manufacture et au CEUBA).

La documentation électronique est massivement consultée à des fins de recherche (environ 62% contre 38% dans les bibliothèques « 1<sup>er</sup> cycle ») à l'exception des 2 titres que sont le *Juridisque droit des affaires* (environ 65 % des consultations en « 1<sup>er</sup> cycle ») et *Les Petites Affiches* (environ 55 % des consultations). Ce dernier chiffre peut être rapproché du score honorable du *Recueil Dalloz* (45% des consultations).

Concernant le *Juridisque droit des affaires*, on peut légitimement attribuer cette forte consultation à la présence de l'IAE sur le site de la Manufacture. Les formations de l'IAE sont certes axées sur la gestion mais comportent une part non négligeable de droit des affaires.

On remarque également quelques consultations importantes au niveau des bibliothèques associées s'agissant du *Juridisque Conseil d'État* et de l'*Administratral*. Ce dernier est surtout consulté au CERFF (5 heures environ) et à l'IEA (3 heures environ). Le *Juridisque Conseil d'Etat* est quant à lui utilisé par une dizaine de bibliothèques associées.

## 1.2. Enquête

### 1.2.1 Objectif

Pour repenser l'offre de documentation électronique juridique de Lyon 3 il nous a semblé pertinent de tenir compte des usages actuels des différents publics, ainsi que de l'impact du produit *Légifrance* sur ces pratiques. Nous avons donc élaboré une enquête sur ce sujet.

Le questionnaire est conçu de manière à cerner :

- les publics (statut, discipline, équipement : questions 1 à 8)
- les usages (type de documentation consultée, temps et fréquence de consultation, usage de *Légifrance* : questions 13 à 17)
- les besoins (satisfaction, besoins exprimés, exploitation des ressources : questions 18, 19, 20 et 24)

L'analyse portera principalement sur les liens entre publics et usages et entre publics et besoins.

Les questions 11 et 21 ont pour fonction d'éclairer les éventuelles négociations entre le SCD et des partenaires de financement (centres de recherche). Les questions 9, 10, 22 et 23 ont été posées pour servir d'indicateurs d'alerte en direction du SCD.

### 1.2.2 Diffusion (du 14 au 28 avril 2003)

Les formulaires d'enquête ont été diffusés de manière à toucher un large public :

- dépôt à la BRD, au CEUBA, sur le plateau de droit de la bibliothèque de la Manufacture
- dépôt dans les bibliothèques de certains centres de recherche (IDC, IAL, IDE, CLESID, IFROSS, IDIAB, CEE) dans les casiers des enseignants à la

Manufacture et sur le site des quais, à l'ADDDUL (Association des Doctorants et des jeunes Docteurs en Droit de l'Université Lyon 3)

- diffusion électronique (mailing aux enseignants, aux membres de l'ADDDUL, création d'un lien hypertexte sur SIBER 3 et sur le site de la faculté virtuelle)

### 1.2.3 Résultats

Nous avons obtenu et traité 178 réponses (seulement 11 sous forme électronique).

Les principales analyses sont reproduites dans les annexes. Certains résultats ne seront exploités qu'après le choix du scénario (notamment ceux qui ont trait aux besoins des publics et aux centres de recherche).

#### *1.2.3.1 Usages*

- La qualité de consultation (fréquence, temps de consultation) augmente avec le statut des utilisateurs.
- Les ressources les plus consultées sont la doctrine, la jurisprudence et les textes législatifs.
- Les types de ressources électroniques consultées ne varient pas selon le statut des personnes interrogées (étudiant, doctorant, enseignant). Cet élément est un indicateur général qui nous a conduit à éviter d'axer nos propositions selon une dialectique recherche/premier et deuxième cycle.
- *Légifrance* est largement connu et apprécié du public.

### *1.2.3.2 Besoins*

Les usagers sont assez satisfaits de l'offre actuelle, ce qui suggère que leurs besoins sont pour l'essentiel couverts. Mais les moins satisfaits sont les enseignants, ce que le SCD ne peut négliger. Les besoins exprimés sont les suivants :

- Les périodiques en ligne sont très demandés par l'ensemble des usagers.
- Les enseignants et doctorants sont très demandeurs de ressources en droit européen, international et comparé.

### *1.2.3.3 Éléments d'alerte*

- L'insuffisance du nombre de postes est largement relevée par les utilisateurs des ressources électroniques.
- La faiblesse de la formation et de l'information est le critère qui détermine la non-utilisation des ressources électroniques.
- Dans les commentaires sur les possibilités d'exploitation des ressources, les problèmes d'impression (prix, pannes, lenteur, complexité) sont plus souvent évoqués que l'impossibilité d'imprimer dans les bibliothèques associées et l'impossibilité générale de sauvegarder.

## 1.2.4 Limites

Le faible nombre d'enseignants touchés (27) rend difficile les conclusions sur cette catégorie. De même, en raison du nombre élevé de centres de recherches de l'Université, et de la faiblesse relative des chercheurs (enseignants et doctorants)

touchés, il est difficile d'exploiter le critère "centre de recherche" de manière fiable.

### 1.3. Analyse des ressources électroniques<sup>3</sup>

- **Une offre très généraliste**, offrant peu de titres spécialisés (en dehors de la fiscalité et du droit des affaires)
  - Les *Jurisclasseurs* peuvent en partie corriger ce défaut. Mais il manque un certain nombre de titres (en particulier en droit communautaire et international)
- **Les sources officielles françaises et européennes.**
  - Du point de vue des contenus (sources et couverture chronologique), l'offre publique gratuite est assez complète.
  - Elle doublonne avec quelques titres payants du SCD
    - *Juridique cassation*
    - *Juridique lois et règlements* (sauf pour les BO)
    - *Euroloi*
    - *Transposial*
  - Mais :
    - Moteur de recherche moins puissant (surtout pour Eur-Lex)
    - Hétérogénéité des sources
    - Structure de l'offre difficile à saisir (JORF, Lex, lois et règlements...)
    - Pas de liens intersources (liens clicables dans les juridiques)
    - Délais de mises à jour non garantis

---

<sup>3</sup> Voir en annexe les exemples de ressources analysées

### ○ L'offre de doctrine

- Avec *Doctrinal* et *Administral*, on dispose des deux seules banques de données de doctrine française disponibles sur le marché. Cette offre ne peut être complétée que par des abonnements à des revues en ligne. Sont déjà disponibles *Les petites affiches* et le *Recueil Dalloz*. Une des questions qui reste en suspend est l'existence ou non d'une offre plus globale et moins dispersée de revues en ligne (vérifier par exemple ce que recouvre exactement l'offre de *Legal News*).
- Pour le droit international et communautaire, on dispose de trois bases de données :
  - *Thucydide* : peu à jour, d'utilisation malaisée, ce titre sera supprimé.
  - *Index to foreign legal periodicals* est une base de données bibliographique américaine de droit international couvrant tous les pays sauf les droits anglais et américains.
  - *EU Infobase* est la base de données bibliographique officielle de l'Union Européenne. Elle dépouille, dans toutes les langues de l'Union, plus de 2500 périodiques sur les questions d'intégration communautaire.

La partie articles de périodiques de la base de données *SCAD* est en cours de transfert dans le catalogue (*ECLAS*) de la bibliothèque centrale de la Commission Européenne accessible gratuitement. Actuellement, *ECLAS* comporte près de 140000 notices d'articles de périodiques, dont 46000 en français.

Il manque donc principalement les droits anglais et américain.

L'offre des *Jurisclasseurs* en ligne ne comprend pas le droit international.

Quelques pistes (à compléter):

*Hein on line* : base de données en texte intégral de revues juridiques américaines

*Lexis/Nexis* : bouquet de bases de données de périodiques d'information générale, économiques et juridiques, de sources juridiques essentiellement américaines, mais aussi à *CELEX*

*West law* : service d'assistance à la recherche d'informations juridiques

#### **1.4. La documentation juridique électronique : retours d'expériences**

##### 1.4.1 SCD de l'Université de Toulouse 1

#### **Configuration générale**

- Une bibliothèque sur 2 sites
- Une quinzaine de bibliothèques « satellites » (associées et intégrées)
- Un public de 7500 étudiants

#### **Financement**

- Budget : 150 000 € pour la documentation électronique
- Géré par un service transversal sur proposition des responsables d'acquisitions (en droit)
- Existence d'un co-financement avec l'UFR d'Economie

#### **Offre électronique**

- Matériels :
  - o Plus de 500 postes répartis dans les deux BU, les bibliothèques intégrées et associées, des salles de l'université, les bureaux des enseignants
  - o 3 types d'accès différents : étudiants et enseignants, professionnel (sur mot de passe, avec accès hors site et quotas d'heures d'interrogation et de pages imprimables.), et public (sans mot de passe, avec impressions payantes et sauvegardes)

- Contenu :
  - o Un contenu sensiblement équivalent à celui proposé par le SCD Lyon 3

### **Conclusion**

Des ressources très utilisées grâce à :

- Une formation des usagers très active
- Une configuration matérielle optimale
- Un nombre important de postes mis à disposition
- Un accès hors les murs possible

#### 1.4.2 Centre de documentation du Ministère de l'économie et des finances

La visite au Ministère des Finances est apparue intéressante à propos de l'expérience du centre de documentation d'un passage du réseau de cédéroms au tout Internet.

Concernant le contenu de la documentation en droit, les besoins du Ministère peuvent s'apparenter à ceux d'une bibliothèque universitaire, même si les ressources financières dont il dispose peuvent être bien plus élevées que ceux d'un SCD.

### **Situation de départ**

- Essentiellement des cédéroms
- Accessibilité depuis les centres de documentation (une trentaine)
- Pas de problèmes d'exploitation des ressources
- Plusieurs sites

⇒ **maintenance très lourde**

Alors qu'une réflexion était en cours pour remplacer le serveur de cédéroms (en particulier par des abonnements en ligne aux ressources), une panne majeure du serveur a conduit à bousculer le calendrier initialement prévu.

### **Situation actuelle**

- Uniquement des ressources accessibles via Internet
  - Plusieurs types d'abonnements : authentification par IP, codes d'accès, etc.
  - L'offre *Légifrance* et *Eur-Lex* paraît peu satisfaisante en termes de possibilités de recherche surtout. L'abonnement à *Lamyline* (bibliothèque des sources officielles, accès par mot de passe) a été maintenu.
- ⇒ Mécontentement (mutation soudaine, résistance au changement) puis,
- ⇒ adoption massive de la solution :
- l'utilisateur final gère lui-même ses besoins immédiats d'information (textes de JO, arrêts de jurisprudence, vérification de validité...)
  - l'activité des centres de documentation peut désormais se concentrer sur les recherches élaborées.

### **Conclusion** :

Un changement radical justifié par :

- La maintenance très lourde nécessitée par le réseau de cédéroms
- La satisfaction de l'utilisateur servi directement

## 2. Scénarios

Nous proposons trois scénarios pour renouveler l'offre de documentation électronique du SCD. Ceux-ci sont déterminés par la priorité accordée à des paramètres que nous détaillerons dans un premier temps.

### Éléments d'élaboration des scénarios

- **Les paramètres :**

- *satisfaction du public*

- sources : statistiques de consultation ; résultats de l'enquête

- *financement*

- solutions de financement partagé :

- subvention par la fac de droit (à négocier avec le doyen)

- financement par les centres de recherche : par négociation avec tel ou tel centre sur le financement d'une ressource précise (comme pour le CEUBA) ; ou de manière générale, selon des critères à définir : forfait uniforme, tarification au nombre de postes ayant l'intranet documentaire, à l'acte (peut-être pas possible, sans doute pas souhaitable), ...

- *qualité de l'offre* (couverture documentaire)

- analyse de l'offre (contenu, prix, ergonomie)

- carte documentaire

- *possibilités d'exploitation des résultats des recherches*

Seules les bases de données avec accès par adresse IP permettent d'imprimer et de sauvegarder sur disquette dans les bibliothèques associées (sur les postes intranet n'étant pas dans le sous-réseau du SCD)

- **Les contraintes :**

- o structure du réseau

- o nombre de postes

- **Les limites :**
  - o formation
  - o communication
  - o négociation des financements

### 2.1. Scénario 1 : le choix de l'autonomie

Acquérir des ressources ne dépassant pas les limites de budget de la BU et du CEUBA.

- **Critère privilégié :**

- le budget : 21 000 € + participation du CEUBA

- **Critères de sélection des ressources dans ce scénario :**

- Substitution, dans la mesure du possible de ressources gratuites à des ressources payantes; de ressources à faible coût à des ressources payantes
- Elimination de ressources peu consultées et/ou mal intégrées dans la carte documentaire
- Ressources généralistes plutôt que spécialisées

*Proposition :* Substituer les *Jurisclasseurs* ou davantage de doctrine aux *Juridiques*, doublons de *Légifrance*.

- **Aspect complémentaire :** restriction du nombre d'accès simultanés

- **Perspectives :** concentrer les efforts sur la formation/information avant d'envisager des politiques plus ambitieuses. (attendre l'éventuelle intégration de quelques bibliothèques associées lors du déménagement).

- **Avantages :**

- la BU ne dépend que d'elle-même ;
- scénario le plus simple à mettre en œuvre et le plus stable ;
- formation/information plus aisée à développer sur un fond ainsi restreint.

- **Inconvénients :**

- faiblesse de l'offre proposée dans ces conditions.

## 2.2. Scénario 2 : le choix de l'honnête juriste

Mettre en place un financement partagé égalitaire (obtenu auprès de la faculté de droit ou par tarification) ; acquérir les ressources électroniques de référence, exploitables au mieux via l'intranet documentaire.

- **Critères privilégiés :**

- la qualité de l'offre ;
- l'exploitation des ressources

- **Budget :**

- SCD (21 000€) ;
- financement partagé (~24 000 €) y compris participation du CEUBA

- **Critères de sélection des ressources :**

- Bases de données accessibles par adresse IP
- Concertation avec les bibliothèques associées
- Titres spécialisés
- Couverture des différents domaines du droit (sauf peut-être le droit des affaires, pour lequel un autre centre dans Lyon est spécialisé).

*Proposition :* Reconduire l'abonnement au *Jurisclasseur*, renforcer la couverture en droit international, en éliminant les *Juridiques*, doublons de *Légifrance*

- **Perspectives :** possibilité d'obtenir dans un deuxième temps des participations d'organismes extérieurs (chambres professionnelles, cabinets...).

- **Avantages :**

- Scénario correspondant le mieux à la mission du SCD de Lyon 3 et à sa place dans la ville de Lyon et dans la région Rhône-Alpes.
- Meilleure desserte du public des bibliothèques associées.

- **Inconvénients :**

- Difficulté de mettre en œuvre le financement partagé (mais plus simple à maintenir dans la durée).
- Le SCD ne s'appuie pas sur ses seules forces.

### 2.3. Scénario 3 : le choix des publics

Proposer une offre correspondant aux usages et aux demandes des lecteurs et des centres de recherche (avec un financement partagé) ; ajouter à l'ensemble une ou deux ressources « à l'essai » ayant vocation à renouveler l'offre.

- **Critère privilégié :**

- satisfaction des publics

- **Budget :**

- SCD (21 000 € dont 7 000 consacrés aux négociations) ;
- financement partagé (~15 000 €) y compris participation du CEUBA

- **Critères de choix des ressources :**

- Ressources les plus utilisées (d'après les statistiques)
- Ressources faisant l'objet de demandes de nombreux lecteurs (d'après l'enquête public)
- Bases de données spécialisées intéressant une ou plusieurs bibliothèques associées, avec accès IP
- Pour la documentation de base, on s'en tient à l'offre gratuite et éventuellement à quelques ressources peu coûteuses.
- Une ou deux ressources « à l'essai »

*Proposition* : le SCD concentre son offre sur les produits généralistes et laisse le choix des titres spécialisés aux centres de recherche.

- **Perspectives :**

- chercher à s'appuyer sur des outils très utilisés, servant de produits d'appel, pour familiariser les lecteurs avec les ressources électroniques ;
- améliorer progressivement la qualité de l'offre grâce aux ressources « à l'essai ».
- mise en place progressive du financement partagé.

- **Avantages** :

- relations avec les bibliothèques associées (le SCD est coordinateur, non prescripteur) ;
- assurance que les ressources seront utilisées ; (un effort particulier de formation/information peut être fait autour des ressources « à l'essai ») ;
- hormis la négociation avec les bibliothèques associées, la pérennisation du système est simple (indicateurs élémentaires, faible travail de veille documentaire)

- **Inconvénients** :

- le SCD n'est pas maître de ses choix documentaires et de son financement ;
- les négociations devront être régulièrement renouvelées ;
- à long terme, risque de sclérose (difficulté d'avoir une politique innovante en se fondant uniquement sur la satisfaction).

#### 2.4. Analyse multicritères : tableau récapitulatif

	Satisfaction	Qualité	Budget	Ergonomie d'exploitation	Formation	Mise en oeuvre
Scénario 1 : Autonomie	-	-	++	-	-	++
Scénario 2 : Honnête juriste	+	++	+	++	-	-
Scénario 3 : Les publics	++	+	-	+	++	+

### **3. Comité de pilotage du 22 mai : relevé des débats et des décisions**

Jeudi 22/05/03

Présents : Jean Bernon (Directeur du SCD), Valérie Reymond (Responsable de la BRD), Madeleine Filippini (Adjointe de Valérie Reymond), Sandrine Albert (Responsable des acquisitions sur le site de la manufacture ), Anne Flahaut-Steiner (Responsables des NTI), Christelle Autin-Gaillard (Responsable des acquisitions en droit à la BRD), l'équipe projet (Hélène Fortin, Pierre Gandil, Amélia Laurenceau), Marie-France Peyrelong (Consultante).

Les points suivants ont été débattus :

➤ A propos de l'enquête :

- Représentativité : le nombre d'étudiants, de doctorants et d'enseignants que l'enquête a touché est-il proportionnel au nombre d'individus réels ? Toutes les catégories d'utilisateurs sont-elles également représentées ? Il convient effectivement d'apporter une réserve quant aux résultats que l'on peut tirer sur la classe des enseignants puisque seulement 27 d'entre eux ont répondu au questionnaire, alors qu'il faut un minimum de 40 individus pour assurer la validité d'une enquête statistique. Ainsi, quand on observe une majorité en terme de pourcentage, il se peut qu'elle soit due à une simple différence de un individu ou deux.
- Terminologie : un problème terminologique important a été relevé : le groupe projet a assimilé et regroupé droit international (le droit des organisations internationales) et droit comparé (les droits nationaux des autres pays). Dans les regroupements effectués sur les besoins des utilisateurs, il faut entendre par droit international à la fois le droit des organisations, les différents droits nationaux et leur comparaison.

- A propos du financement partagé de la documentation électronique :
  - Comment obtenir un financement de la part des centres de recherche ? Les négociations devront s'appuyer sur une solide communication : les ressources proposées doivent être pertinentes par rapport à leurs besoins et aux lacunes de l'offre actuelle du SCD. Les centres doivent prendre conscience que le SCD ne peut pas financer l'ensemble des ressources.
  - D'autre part, il semble préférable de négocier au cas par cas avec les centres de recherche, une tarification globale ne serait pas pertinente (étant donné notamment les problèmes qui ont auparavant été engendrés par le financement des postes SIBER pour les bibliothèques associées). Il est également envisagé de demander un financement (subvention) par la faculté de droit.
  - Problème des doublons papier entre les BA et la BRD : les BA ne souhaitent pas en général procéder à des désabonnements, et on peut penser qu'il en sera de même par rapport aux titres disponibles sous forme électronique. La possibilité de dégager des ressources par ce biais n'est donc pas acquise.
- Problèmes d'information : les pages des signets et des cédéroms sur SIBER devront être réorganisées de manière à permettre un accès plus aisé aux ressources. En effet, le classement des titres par support disperse l'information.

### **Décisions du commanditaire :**

Le scénario de **l'honnête juriste** a été choisi. L'exhaustivité et la cohérence des ressources sont les points forts de ce scénario, elles permettent au SCD de remplir sa mission dans la carte documentaire régionale, enfin elles représentent un atout important pour les négociations autour du financement.

Pour préparer ces négociations, le groupe projet doit construire une liste de titres intellectuellement cohérente et structurée (par exemple noyau/périphérie) et présenter une analyse de contenu pour chaque ressource proposée. Ces éléments serviront de base

argumentative au SCD pour une participation financière de la faculté et/ou des centres de recherche.

Pour construire cet ensemble documentaire, il est entendu de :

- Garder juriscasseur.
- Dédoublonner par rapport à l'offre gratuite (en particulier supprimer les juridiques).
- Retenir le prix de 10 accès pour les ressources généralistes (5 accès pour les produits spécialisés).

# Partie 3 : le choix de l'honnête juriste

## Introduction

A la lumière des différentes enquêtes menées (visites des bibliothèques des centres de recherche, enquête auprès des publics, analyse des statistiques d'utilisation), à la lumière également des contraintes liées à la structure du réseau informatique de l'université, nous avons dégagé quatre paramètres : satisfaction du public, financement, qualité de l'offre et possibilités d'exploitation des ressources. Trois scénarios ont été alors envisagés.

- Le scénario du choix de l'autonomie : une offre de base, financée sur les seules ressources du SCD (complétées par la participation du CEUBA), offrait l'avantage d'une mise en œuvre simple.
- Le scénario du choix des publics : une offre ancrée sur les demandes explicites des usagers et des centres de recherche, appelés à participer au financement.
- Le scénario de l'honnête juriste : une offre de référence, exploitable au mieux dans l'ensemble de l'université, mais nécessitant absolument un complément de financement.

Le second comité de pilotage a choisi le scénario de l'honnête juriste.

Développant la commande du comité de pilotage, nous proposons des axes d'évolution de l'offre à partir desquels nous avons construit une liste de ressources organisée thématiquement. Elle présente pour chaque titre le mode d'accès et le tarif tel qu'il est connu.

En annexe nous présentons une série de ressources que nous avons particulièrement examinées, soit qu'elles aient été présentes dans l'offre initiale du SCD, soit qu'elles nous aient été signalées lors de nos enquêtes. Par ailleurs, nous avons cherché plus systématiquement, en consultant les sites de Cujas, du Jurisguide et des éditeurs, des ressources accessibles en ligne. Ces fiches ont pour

ambition de donner aux responsables du SCD les outils du choix et de la négociation.

## **Le Scénario de l'honnête juriste**

### **1. La commande du comité de pilotage**

La principale difficulté de ce scénario consiste à trouver le financement complémentaire. Trois solutions étaient envisageables :

- La tarification, pour des raisons historiques, a été écartée ;
- La négociation, centre par centre du fait de son poids, ne pourra constituer qu'une solution de repli ;
- L'obtention d'un financement direct par la faculté semble privilégiée.

Cette solution nécessite une négociation devant le Conseil de la faculté de Droit que le groupe a alors pour mission de préparer.

Il a été demandé de fournir :

- Une liste de titres intellectuellement cohérente et structurée.
- Une analyse du contenu des ressources, qu'elles aient été retenues ou écartées de la construction finale.

Ces éléments serviront de base argumentative au SCD pour une participation financière de la faculté et/ou des centres de recherche.

## 2. Axes d'évolution de l'offre

Deux critères principaux :

- Exploitation des résultats : les ressources en ligne ont été privilégiées. Des exceptions ont été faites pour les ressources de base qui n'existent que sur cédérom (Administratral).
- Couverture documentaire : nous avons privilégié les spécialités des centres de recherche de Lyon 3 et tenu compte des produits déjà proposés à Lyon 2.

Le Comité de pilotage s'était par ailleurs clairement prononcé pour :

- Garder le Jurisclasseur ;
- dédoublonner par rapport à l'offre gratuite, ce qui revient à supprimer
  - o les Juridiques de textes officiels au profit de Légifrance,
  - o Euroloi au profit de Eur-Lex
  - o *Unbis plus au profit d'Unbis net* pour les mêmes raisons

Il a également été décidé de retenir le prix de 10 accès pour les ressources généralistes (5 accès pour les produits spécialisés).

Nous avons par ailleurs tenu compte des demandes des usagers en périodiques électroniques et en droit étranger, domaines dans lesquels l'offre initiale semblait faible.

Nous proposons donc des abonnements à

- **AJDA**
- **Lextenso** (Petites Affiches, La Gazette du Palais, Répertoire du notariat Defresnois, Revue Générale du droit des Assurances, Bulletin Joly sociétés)
- **Lexis Nexis**

L'IDC a déjà pris un abonnement à cette ressource qu'il s'agirait donc de mutualiser. Il est à noter que la Bibliothèque municipale de Lyon a également pris un abonnement à Lexis Nexis cette année.

Afin de compléter l'offre des Jurisclasseurs en documentation spécialisée intéressant les centres de recherche et accessible en ligne, nous proposons l'abonnement à une sélection de titres de la **Bibliothèque des ouvrages Lamy**. Cette ressource remplacerait les Jurisdisques thématiques inexploitable dans les centres de recherche.

La sélection que nous proposons tient compte essentiellement des activités des centres de recherche de la faculté de droit.

Le prix indiqué dans la liste correspond au prix public actuel du "pack Lamy électronique", vraisemblablement pour un seul accès par ouvrage.

Lamy revoit son offre documentaire pour septembre 2003 : seront proposés, outre les ouvrages, les revues et les formulaires. L'architecture remaniée permettra notamment la navigation entre les références citées et tous les textes Lamy.

La nouvelle tarification offrira la possibilité de choisir titres par titres en bénéficiant d'un tarif global pour une vingtaine de ressources.

Nous avons pu obtenir une estimation du prix public : 55920 € HT, soit près de 67000 € TTC pour 20 titres et 5 à 8 accès. Des négociations sont en cours avec le consortium.

### **liste des ouvrages retenus : Bibliothèque Lamy**

#### **Droit social :**

- Lamy Social
- Lamy Protection sociale

#### **Droit des affaires :**

- Lamy Sociétés commerciales
- Lamy Droit commercial
- Lamy Droit économique
- Lamy Droit pénal des affaires
- Lamy Droit du financement
- Lamy Droit immobilier
- Lamy Assurances
- Lamy Droit public des affaires

#### **Droit fiscal :**

- Lamy fiscal

#### **Droit civil :**

- Lamy Droit du contrat
- Lamy Droit de la responsabilité
- Lamy Droit des sûretés

#### **Droit de l'environnement**

- Lamy environnement- Les déchets
- Lamy environnement- L'eau
- Lamy environnement- Installations classées

#### **Droit des collectivités locales et associations :**

- Gestion et finances des collectivités locales

### 3. La liste de l'honnête juriste

#### Généralités

Légifrance	en ligne	gratuit
Doctrinal	en ligne	2 990 €
Administratif	Cédérom	1794 €

#### Revue électronique

AJDA	en ligne 5 accès	1190 €
Lextenso	en ligne 10 accès	1555 €
Recueil Dalloz	en ligne 5 accès	1155 €

#### Spécialités

Juriclasser	en ligne	20 069 €
Bibliothèque des ouvrages Lamy	en ligne	11 115 - 65 000 €

#### Droit communautaire

EUR-Lex	en ligne	gratuit
EU infobase	en ligne	1088 €

#### Droit comparé

Index to Foreign Legal Periodicals	en ligne	2639 €
Lexis Nexis	en ligne	13000 €

#### Droit international

UNBISnet	en ligne	gratuit
----------	----------	---------

Prix global : 56 595 ou 110 480 €

Les prix donnés dans ce tableau ont été difficiles à obtenir et sont hétérogènes : certains sont les prix payés par le SCD, d'autres sont des prix publics, d'autres les prix du consortium. Le consortium est en cours de négociation pour, en particulier, Lexis Nexis, Lamy, Lextenso.

#### **4. Comité de pilotage du 19 juin 2003 : relevé des débats et des décisions**

##### **Présents :**

- Comité de pilotage : Jean Bernon, Valérie Reymond, Christine Autin-Gaillard, Sandrine Albert, pour le SCD et William Dross enseignant en droit privé et correspondant du SCD.
- Equipe projet : Jacques Boutet, Pierre Gandil, Olivier Poncin.
- Consultante : Marie-France Peyrelong

##### **Introduction par le groupe projet**

##### **Points débattus :**

Le comité de pilotage s'est interrogé sur l'opportunité de l'investissement financier demandé par la bibliothèque des ouvrages Lamy. Le groupe projet a défendu ce choix : d'une part, la valeur ajoutée par rapport au papier n'est pas négligeable : fraîcheur de l'information, facilité d'interrogation et accès sur l'ensemble de l'université ; d'autre part, cette offre permet d'améliorer la couverture documentaire conformément aux activités des centres. Toutefois, le groupe a souligné que les ouvrages sélectionnés pouvaient faire office de variable d'ajustement en fonction des financements dégagés et en menant éventuellement des discussions avec chaque centre.

Lextenso : Le Comité de pilotage a souligné la faible antériorité des 5 revues de l'offre. Par ailleurs, toutes ces revues existent sous forme papier à Lyon 3. Parallèlement, les membres du comité ont déclaré vouloir donner la priorité aux ressources électroniques sans équivalent papier, comme HeinOnline, considéré comme très intéressant, malgré quelques inconvénients liés à l'exploitation des résultats (impressions très lentes).

Contenu des fiches : l'un des membres du Comité de pilotage aurait aimé que sur chaque fiche soit noté le(s) critère(s) de refus. Nous avons distingué dans notre réponse :

- les ressources actuellement proposées par le SCD et que nous proposons de rejeter. Comme pour les ressources que nous préconisons d'acquérir, nous donnons les justifications dans le corps du document ;
- les ressources « écartées », dont nous donnons un descriptif sans les proposer. Ces ressources nous ont semblé intéressantes et elles constituent un second choix possibles pour le SCD. Nous n'avons pas voulu donner dans les fiches les raisons pour lesquelles nous ne les retenions pas pour laisser au SCD toute latitude pour se déterminer en fonction du descriptif. Toutefois, nous aurions pu donner ces raisons dans le corps du document. Nous en sommes ainsi venus à débattre de l'intérêt de certaines ressources écartées, comme Lexbase et Juripro qui ont été reconnus comme moins adaptés que le Jurisclasseur.

William Dross a évoqué les pannes du réseau et les problèmes d'impression. Jean Bernon a indiqué que le réseau était beaucoup plus fiable que l'an passé. Il a admis qu'il fallait résoudre les problèmes d'impression. Il a indiqué à cette occasion que le surcoût des impressions par rapport aux photocopies était une erreur à laquelle il comptait remédier.

### Décisions :

Conformément à sa vocation, la liste proposée par le groupe projet fera sans doute l'objet de retouches, en fonction de ce qui a été débattu lors du présent comité, mais vraisemblablement aussi suite aux négociations à venir avec la faculté.

Jean Bernon trouvé un réel intérêt aux fiches présentées qui constituent pour lui une liste de ressources électroniques sur laquelle il va être possible

de travailler avec les bibliothèques de recherche. Valérie Reymond et lui-même ont souhaité les faire connaître aux enseignants, d'une part pour les informer des suites de l'enquête menée auprès d'eux ; d'autre part pour créer une dynamique préparant la discussion future sur le financement de ces ressources.

Deux solutions ont été envisagées : diffuser les fiches, précédées de quelques mots de présentation par le SCD ; organiser une réunion où sera présenté l'ensemble de ces ressources aux représentants des centres de recherches, des bibliothèques associées et aux autres personnes susceptibles d'être intéressées par ces questions au sein de Lyon3. C'est cette dernière solution qui a été retenue.

# Réalisation du projet

**1. BILAN D'EXECUTION DU BUDGET AU 26/06/03**

<b>DEPENSES</b>	<b>Estimation au 26/03/03</b>	<b>Exécution au 26/06/03</b>	<b>Solde d'exécution</b>
<b>Masse salariale (charges salariales et patronales comprises)</b>			
Stage 1 du 17/02/03 au 21/02/03	2421,25	2421,25	0,00
Stage 2 du 14/04/03 au 18/04/03	2421,25	2421,25	0,00
½ journée par semaine – 22 semaines	6087,71	6087,71	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>10940,21</b>	<b>10940,21</b>	<b>0,00</b>
<b>Frais de déplacement</b>			
Stage 1 du 17/02/03 au 21/02/03	84,00	84,00	0,00
Stage 2 du 14/04/03 au 18/04/03	84,00	84,00	0,00
3 comités de pilotage	25,20	25,20	0,00
Frais de déplacement de Mme Saveret (comité de pilotage 1)	18,20	18,20	0,00
Déplacement à Cujas	Indéterminé	Non réalisé	
Visite au Ministère des finances (à l'occasion du stage BNF)	Payé par l'ENSSIB	Payé par l'ENSSIB	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>193,00</b>	<b>193,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Estimation frais de communication</b>			
Téléphone	9,14	9,14	0,00
Internet	316,80	316,80	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>325,90</b>	<b>325,90</b>	<b>0,00</b>
<b>Estimation frais prestations de services</b>			
Photocopies (effectuées à l'ENSSIB)	20,00	17,20	2,80
Photocopies pour enquête (100 ex)	33,00	33,00	0,00
Impressions	15,00	2,90	12,10
<b>Sous-total</b>	<b>68,00</b>	<b>53,10</b>	<b>14,90</b>
<b>Autres coûts</b>			
Frais de recherche documentaire : PEB	6,00	6,00	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>	<b>11 528,11</b>	<b>11 513,21</b>	<b>14,90</b>

## 2. Gestion du temps

Liste des tâches	Février				Mars				Avril					Mai				Juin			
	Semaines				Semaines				Semaines					Semaines				Semaines			
	6	7	8	9	10	11	12	CP	14	15	16	17	18	19	20	CP	22	23	24	CP	26
Précision des objectifs	■	■	■	■	■	■	■	■			■	■									
<b>Analyse des ressources électroniques</b>																					
Formation sur cédéroms			■	■							■	■									
Présentation Lexbase			■	■							■	■									
Présentation Juripro			■	■	■				■		■	■									
Offres des éditeurs			■	■							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Dépouillement des statistiques			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				
<b>Contacts internes SCD</b>																					
Le directeur du SCD			■	■							■	■									
Responsable "droit" de Manufacture			■	■							■	■									
Responsable d'acquisition des documents électroniques			■	■							■	■									
Responsables de NTI			■	■							■	■									
Correspondant des bibliothèques associées			■	■							■	■									
<b>Contacts avec Faculté et Université</b>																					
Association des doctorants			■	■							■	■									
Correspondant enseignant "droit privé"			■	■							■	■									
Correspondant enseignant "droit public"			■	■							■	■									
Entretiens avec les Bibliothèques associées			■	■							■	■									
Doyen de la Faculté de droit			■	■							■	■									
Responsable de Campus virtuel			■	■					■		■	■									



<i>Liste des tâches</i>	<i>Février</i>				<i>Mars</i>				<i>Avril</i>					<i>Mai</i>				<i>Juin</i>			
	<i>Semaines</i>				<i>Semaines</i>				<i>Semaines</i>					<i>Semaines</i>				<i>Semaines</i>			
	6	7	8	9	10	11	12	CP	14	15	16	17	18	19	20	CP	22	23	24	CP	26
<b>Contactes externes</b>																					
Ministère des finances			▨	▨			▨				▨	▨									
Cujas			▨	▨							▨	▨								▨	
SCD Toulouse 1			▨	▨	▨						▨	▨									
<b>Enquête</b>																					
Préparation du questionnaire			▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨									
Diffusion des questionnaires			▨	▨							▨	▨	▨								
Exploitation des questionnaires			▨	▨							▨	▨	▨	▨	▨						
<b>Scénarios</b>																					
Elaboration des scénarios			▨	▨							▨	▨	▨	▨	▨						
Choix du scénario			▨	▨							▨	▨			▨						
Finalisation du scénario adopté			▨	▨							▨	▨				▨	▨	▨	▨	▨	
Validation			▨	▨							▨	▨									▨

Légende :



Stages projet



Périodes de congés

## Table des sigles

BLL : Bibliothèque lettres et langues

BRD ; Bibliothèque de recherche en droit

CEE : Centre d'études européennes

CERFF : Centre d'études et de recherches financières et fiscales

CEUBA : Centre d'études universitaires de Bourg et de l'Ain

CLESID : Centre lyonnais d'études de sécurité internationale et défense

CRDA : Centre de recherche en droit des affaires

DEADA : DEA de droit des affaires

IAL : Institut de droit des assurances

IEA : Institut études administratives

IDC : Institut de droit comparé

IDE : Institut de droit de l'environnement

IDIAB : Institut de droit immobilier et d'administration de biens

SCD : Service commun de documentation

SIBER3 : Système d'information des bibliothèques d'étude et de recherche de

Lyon 3

VLAN : Virtual Local Area Network